



# NOTE DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2016





## Table des matières

|       |   |    |
|-------|---|----|
| 1     | ELEMENTS DE CONTEXTE .....  | 6  |
| 1.1   | Conjoncture économique .....  | 6  |
| 1.1.1 | Le contexte international.....  | 6  |
| 1.1.2 | Le contexte national .....  | 7  |
| 2     | Le projet de loi de finances pour 2016 .....  | 8  |
| 2.1   | La réforme de la dotation globale de fonctionnement en 2017 .....   | 11 |
| 1     | Vue d'ensemble du budget consolidé 2016 .....   | 13 |
| 3     | Les différents budgets: .....   | 14 |
| 1     | SECTION de FONCTIONNEMENT du BUDGET PRINCIPAL .....   | 16 |
| 1.1   | LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....  | 17 |
| 1.1.1 | Les contributions directes .....  | 18 |
| 1.1.2 | Les concours financiers de l'Etat .....   | 19 |
| 1.1.3 | Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) :<br>modification des modalités de répartition..... | 23 |
| 1.1.4 | Les produits du domaine (70).....   | 23 |
| 1.1.5 | Valorisation des subventions perçues ou participations.....   | 23 |
| 1.1.6 | Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) .....   | 23 |
| 1.2   | LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE .....   | 24 |
| 1.2.1 | Chapitre 011 : les charges à caractère général.....   | 25 |
| 1.2.2 | Chapitre 012 : les charges de personnel.....  | 25 |
| 1.2.3 | Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante .....  | 27 |
| 1.2.4 | Chapitre 66 : les charges financières .....   | 27 |
| 1.2.5 | Les autres dépenses (67) .....  | 27 |
| 2     | SECTION d'INVESTISSEMENT du BUDGET PRINCIPAL.....   | 28 |
| 2.1   | Comment finance-t-on les investissements ? .....  | 28 |
| 2.2   | Comment se répartissent les dépenses d'équipement ? .....   | 30 |
| 3     | LA DETTE.....   | 31 |
| 3.1   | Etat de la dette bancaire au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 .....   | 31 |
| 3.2   | Structure de l'Encours par Prêteurs au 01/01/2016 .....   | 32 |
| 3.3   | Répartition mensuelle des échéances.....  | 32 |
| 4     | L'action quotidienne de nos agents traduit une mobilisation au quotidien de nos services pour<br>les Marcquois.....                 | 33 |



# INTRODUCTION

---

## Préambule

Conforme aux dispositions budgétaires présentées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) du 17 décembre dernier, le budget 2016 a dû résoudre l'équation difficile, que nous ont posé la baisse des dotations de l'Etat et la progression des dépenses obligatoires.

Parce que la transparence nous semble une condition sine qua non du débat, nous avons alors fait le choix d'informer les Marcquois sur le contexte économique et le million d'euros qui risquait de faire défaut à notre Ville en 2016 pour la seconde année consécutive.

Ce diagnostic était nécessaire. Il nous a permis de travailler pour être en mesure de tenir les engagements pris. Nous avons, ainsi, construit un plan de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement particulièrement ambitieux pour ne pas subir les baisses de dotations unilatérales de l'Etat. Les bases d'un dialogue à la fois exigeant et constructif avec l'ensemble des élus et des services de la Ville ont été posées.

C'est ce volontarisme de chaque instant qui nous a permis, tout en tablant sur des optimisations des recettes prévisionnelles, réalistes et prudentes, de construire un budget ambitieux pour l'année 2016.

Nous avons privilégié pour cela un travail collégial pour tracer les perspectives ambitieuses et soutenables qui doivent permettre à Marcq-en-Barœul d'être, malgré la crise, une ville toujours plus dynamique et solidaire. Nous pouvons remercier chacun d'avoir participé pleinement à ce processus exigeant.

**C'est en recherchant simultanément et toujours davantage de sobriété dans la gestion, toujours davantage de volontarisme dans l'investissement public et toujours davantage d'attention portée aux Marcquois et à un service public de qualité, que nous avons posé les bases de ce budget.**

Le contexte économique n'a pourtant jamais été aussi contraignant pour notre collectivité. Au regard de la baisse durable des dotations de l'Etat, il était impératif de poursuivre l'effort, conduit dès 2015, et d'identifier en 2016 et en 2017 des pistes d'économie durable sur l'ensemble des politiques d'intervention de la municipalité, afin de conserver la qualité des services publics offerts aux Marcquois.

Comme nous nous y étions engagés, **aucune hausse d'impôt** n'est venue suppléer le désengagement de l'État et la progression des dépenses obligatoires.

# LE CONTEXTE ECONOMIQUE CONTRAIT

---

## 1 ELEMENTS DE CONTEXTE

### 1.1 *Conjoncture économique*

#### 1.1.1 *Le contexte international*

Dans une économie globalisée, le contexte économique mondial influe nécessairement sur le cadre national. Or, d'après certains économistes, l'année 2016 pourrait être marquée par la remontée du taux de croissance mondiale avec un taux supérieur à 3%.

Cette prévision s'explique par les effets combinés de plusieurs facteurs : une croissance aux Etats-Unis qui demeure stable avec un taux de chômage qui a retrouvé un niveau historiquement bas, un prix du baril de pétrole et une parité euro / dollar américain favorables à la reprise économique, et quatre pays émergents à fort potentiel de croissance (Brésil, Russie, Inde et Chine) qui continuent à tirer la croissance mondiale vers le haut, malgré la décélération de la croissance chinoise, observée dès 2015.

Certes, le Fonds monétaire international (FMI) a récemment revu à la baisse ses prévisions de croissance mondiale, mais toujours largement au-dessus des +3% de PIB.

Pour le FMI, trois éléments expliquent cette révision à la baisse : la chute des cours des matières premières, la remontée imminente des taux directeurs de la part de la banque centrale américaine, ainsi que le ralentissement économique en Chine.

Dans ce contexte, les voyants repassent au vert pour favoriser une reprise dans la zone euro à partir de 2016. Disposant d'une inflation quasi nulle, la zone euro continue d'être également tirée par l'Allemagne, même si ses perspectives de croissance ont été revues à la baisse pour 2016 par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à +2%. Ainsi, la reprise se confirme mais reste donc fragile.

### *1.1.2 Le contexte national*

Pour la France, le FMI prévoit une croissance de respectivement +1,2% en 2015 et +1,5% en 2016. Ainsi, les hypothèses retenues par le Gouvernement pour la loi de finances 2016 semblent corroborées par les prévisions pour 2016, pour lesquelles on relève un consensus des analystes économiques. Les derniers indicateurs témoignent du fait que la reprise est à l'œuvre et confortent l'hypothèse retenue par le Gouvernement d'une croissance de l'activité de 1% en 2015 et 1,5% en 2016.

Quant à la prévision de déficit public de 3,3 % en 2016, après 3,8 % en 2015, elle est soutenue par cette prévision de croissance. Pour rappel, l'objectif de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) de décembre 2012 demeure de passer sous la barre des 3% de PIB d'ici 2017. Ainsi, le niveau d'endettement des administrations devrait croître à un rythme modéré en 2015 (+0,7 point) à 96,3 % du PIB, avant de se stabiliser en 2016 à 96,5 % du PIB.

Si cet espoir de reprise européenne commence à se concrétiser et à faire consensus pour 2016, le contexte national français demeure plutôt morose.

En effet, la France a perdu sa place de cinquième puissance économique mondiale dès 2014, détrônée par le Royaume-Uni. Le pays commence à peine à sortir de la crise, la consommation des ménages et l'investissement redémarrent en 2015, notamment aidés par la baisse des prix pétroliers. La crise a généré des taux de chômage et de précarité records. Le nombre de chômeurs a continué d'exploser en 2014, et le taux de chômage, évalué à 9,9%, est repassé au-dessus des 10% en 2015.

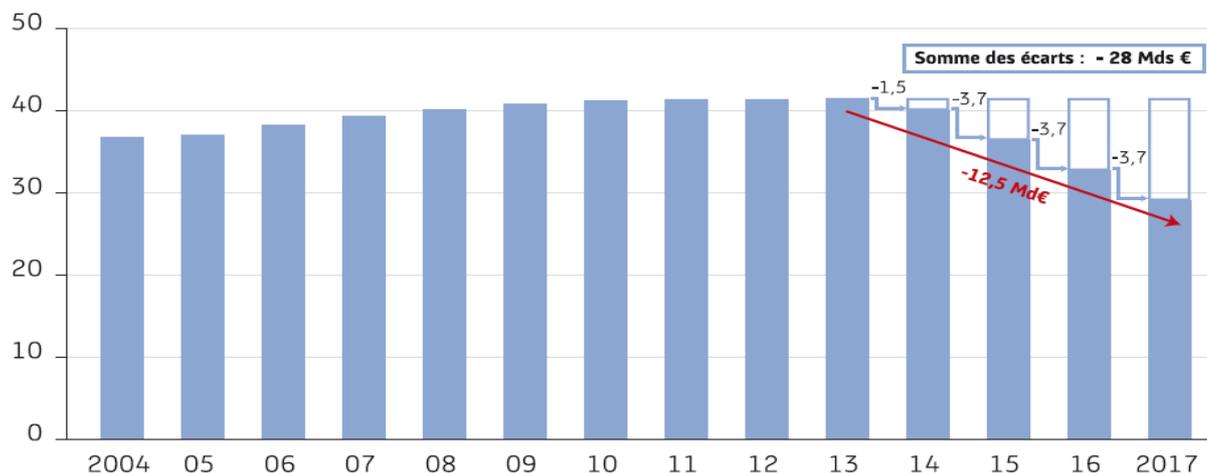
## 2 Le projet de loi de finances pour 2016

Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit, ainsi qu'annoncé en avril 2014 et conformément à la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2014-2019, votée le 29 décembre 2014, une nouvelle réduction des dotations de l'Etat aux collectivités, de 3,67 milliards.

Cette participation renouvelée à l'effort de redressement des finances publiques, (parfois abrégée en « contribution au RFP », voire « CRFP »), en incluant la première baisse opérée en 2014, conduirait les dotations de l'Etat aux collectivités à reculer de 12,5 milliards d'euros d'ici 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros.

|             | Montant annuel prélevé sur les concours financiers de l'Etat aux collectivités | Perte annuelle cumulée par rapport à 2013 | Effort supplémentaire cumulé |
|-------------|--|---|------------------------------|
| <b>2014</b> | -1,5 Mds €   | -1,5 Mds €                                | 28,02 Mds €                  |
| <b>2015</b> | -3,67 Mds €  | -5,17 Mds €                               |                              |
| <b>2016</b> | -3,67 Mds €  | -8,84 Mds €                               |                              |
| <b>2017</b> | -3,67 Mds €  | -12,51 Mds €                              |                              |

### Illustration des baisses opérées sur la dotation globale de fonctionnement



©La Banque Postale Collectivités Locales

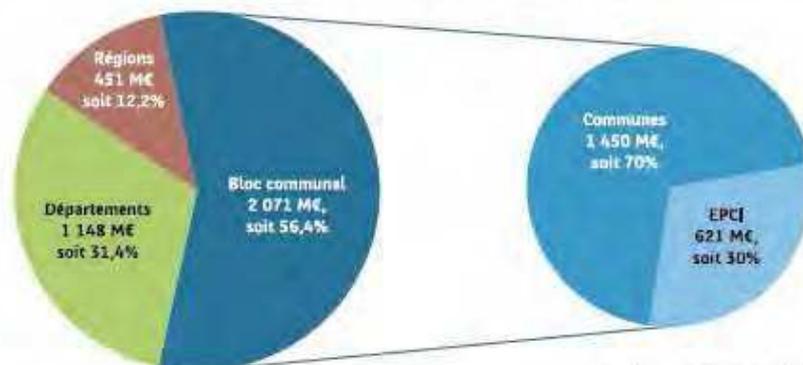
Selon l'exposé général des motifs du projet de loi de finances pour 2016, la répartition de cet effort en fonction des strates de collectivités demeurerait inchangée et sera réalisée au prorata de chacune d'elles dans les recettes totales. La contribution au redressement des finances publiques représenterait ainsi en 2016, comme en 2015 :

- 2 071 M€ pour le bloc communal, dont 70%, soit 1 450 M€ pour les communes et 30%, soit 621 M€, pour leurs groupements
- 1 148 M€ pour les départements,
- 451 M€ pour les régions.

Le projet de loi de finances répartit l'effort entre les communes et leurs groupements en fonction d'une clé de répartition qui correspond à la part des recettes réelles de fonctionnement des communes d'une part, et de leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), d'autre part.

Le schéma déjà présenté l'année dernière lors des orientations budgétaires pour 2015 perdure donc toujours, du moins à ce stade :

## Répartition de la baisse des dotations en 2015 (-3,67 milliards d'euros)



© La Banque Postale Collectivités Locales

Sur la période 2014-2017, la baisse cumulée de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal constituera au total un prélèvement sur recettes de 15,8 milliards d'euros, soit 56,4% des 28 milliards de baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

**Par ailleurs, le bloc communal subit ainsi l'essentiel du prélèvement, alors même qu'il réalise plus de 63% des investissements publics locaux avec seulement 4,1% de la dette nationale.**

La Ville passerait donc d'un montant de DGF de 4,9M€ perçus en 2013 à 2,8 M€ perçus en 2016, soit une baisse de 41%.

Tout comme en 2015, le Gouvernement met l'accent sur la péréquation verticale, et reconduit sur 2015/2016 la progression de 2014/2015, soit une évolution de 297 M€ des crédits destinés aux dotations de péréquation, afin de « compenser, pour les collectivités les plus pauvres, les effets de la contribution au redressement des finances publiques ».

Cette progression de la péréquation verticale est décomposée de la façon suivante :

- o Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : + 180 M€
- o Dotation de solidarité rurale : + 117 M€.

Bien que l'exposé général des motifs souligne cette augmentation de la péréquation verticale, il convient de rappeler que ces sommes seront financées par les collectivités elles-mêmes, une moitié de la somme étant prélevée par écrêtement de 3% de la composante dotation forfaitaire de la DGF d'un nombre accru de collectivités, la seconde moitié étant financée par la minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale. Ces prélèvements sont appelés les dotations d'ajustement, dont la perte pour la Ville est estimée à 163K€ en 2016, après une ponction de 150K€ en 2015.

La Cour des comptes a, dans son rapport thématique de septembre dernier, alerté sur la baisse massive d'investissement public qu'induit la baisse des dotations, phénomène que la Banque Postale pressentait dès mai 2015 dans sa note de conjoncture.

Sur les 33 villes de plus de 100 000 habitants étudiées par le rapport, une vingtaine prévoient cette année une baisse moyenne de 15% de leurs dépenses d'équipements. Le chiffre serait plus important encore dans certaines villes. Il ne s'agit pas d'une surprise mais bien d'une nouvelle inquiétante pour la croissance lorsque l'on sait que les collectivités réalisent près de 70% de l'investissement public.

Cette diminution de la DGF s'est déjà traduite par une baisse de l'investissement des communes et des intercommunalités de 12,4% en 2014. Pour la seule année 2014, la perte sèche s'élève donc à 4,3 milliards pour le tissu économique local, avec des conséquences en termes d'emplois et de services à la population.

A horizon inchangé, l'investissement du bloc communal devrait diminuer de 30 % environ d'ici 2017, car la baisse des dotations, conjugué au poids croissant des normes assèche leur autofinancement qui passera de 9,7 milliards d'euros en 2013 à 1 milliard seulement en 2017. En termes de croissance, la perte pourrait s'élever à 0,6% du PIB, avec des effets dramatiques sur les entreprises locales (on estime qu'une baisse de 10% des dépenses d'équipement des collectivités équivaut à 0,2 point de croissance en moins).

En 2014, 8000 emplois ont été détruits dans le secteur des travaux publics (sur un total de 270 000 répartis sur le territoire français), en raison de la chute de la commande publique, dans une année marquée par le renouvellement électoral, le début de la baisse des dotations de l'Etat et l'alourdissement des charges et des normes.

A l'aune de l'année 2016, il est difficilement envisageable que cette politique perdure au-delà de 2017 tant les efforts demandés à chaque collectivité sont importants.

Mais, en plus de cette hypothèse, il faut ajouter une nouvelle inconnue à l'équation budgétaire : la réforme annoncée de la DGF dès 2017.

## 2.1 La réforme de la dotation globale de fonctionnement en 2017

Le projet de loi de finances 2016 introduit, dans son article 58, une réforme majeure de la DGF des communes et des intercommunalités. L'objectif visé par le Gouvernement est de rendre cette dotation plus transparente et plus juste, sur la base du rapport parlementaire de Christine Pirès-Beaune et Jean Germain remis en juillet 2015.

Avant de détailler l'architecture de la nouvelle mouture de la DGF, il convient de rappeler qu'à l'origine, la DGF constituait un remboursement par l'Etat de ressources locales fiscales supprimées par ce dernier. Les éléments sur la nouvelle structure de la DGF intercommunale pour 2017 connus lors de la rédaction du présent rapport sont détaillés dans le prochain paragraphe.

Alors que la DGF communale comprenait jusqu'à présent la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP), désormais, la DGF comprendrait deux dotations communales et une dotation partagée avec les intercommunalités. Il s'agirait de la dotation de base et de la dotation de ruralité pour les communes ainsi que la nouvelle dotation de centralité, partagée par les communes et les intercommunalités.

Du côté des dotations communales, le montant de la dotation de base serait fixé en euros par habitant (75,72€ par habitant au PLF 2016) quelle que soit la commune et quelle que soit sa taille. Au total, l'enveloppe globale dédiée serait de l'ordre de 5,4 Md€.

La dotation de ruralité serait distribuée aux communes ayant une densité inférieure à 75% de la densité moyenne nationale en fonction de la population notamment (environ 25 500 communes devraient se partager 263 M€ pour un montant moyen de 20€/habitant). La Ville de Marcq-en-Barœul ne bénéficierait pas de cette dotation.

En revanche, elle serait éligible, mais très faiblement pour ne pas dire de manière inexistante, à la nouvelle dotation de centralité, visant à prendre en compte les charges qui résultent, pour les communes centres, de l'utilisation de leurs équipements par les habitants des communes voisines. Ces charges seraient mesurées via l'ensemble intercommunal, établissement de coopération intercommunal (EPCI), soit la Métropole Lilloise, et ses communes membres.

Elles seront mesurées en fonction des critères suivants :

- population de l'ensemble, la fourchette prévue dans le projet de loi comme allant de 15 à 45€ par habitant pour les communes dont la population est comprise entre 5000 et 500 000 habitants.
- coefficient d'intégration fiscale (CIF) pour la répartition entre l'EPCI et ses communes membres, dans la limite de 0,4.
- poids démographique de chaque commune membre de l'EPCI porté à la puissance 5.

La nouvelle dotation forfaitaire de la Ville serait ainsi composée d'une dotation de base et d'une dotation de centralité. Afin de lisser les effets de la réforme, le législateur a souhaité mettre en œuvre un « tunnel » à cette dotation, qui ne peut pas être inférieure ou supérieure à +/- 5% de la dotation forfaitaire de l'année n-1 (avant ponction correspondant à la part « redressement des comptes publics »).

Les simulations réalisées par la Ville et la Direction générale des collectivités locales (DGCL) montrent que la DGF de la ville passerait de 4,9M€ en 2013 à 1,9M€ en 2017, soit une perte de 61% par rapport à 2013.



# LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE 2016

---

## 1 Vue d'ensemble du budget consolidé 2016

Le budget 2016 est composé de 3 budgets.

La consolidation des trois budgets portée à votre approbation, c'est-à-dire les masses financières en investissement et en fonctionnement, s'équilibre à 52,3 M€.

51 318 K€ pour le budget principal

772 K€ pour le budget annexe « Hippodrome et activités annexes».

281 K€ pour le budget annexe « le Cinéma le Colisée ».

| <b>Budget Consolidé (€)</b> |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| <b>Fonctionnement</b>       | 43 794 028        |
| <b>Investissement</b>       | 8 578 755         |
| <b>Total</b>                | <b>52 372 783</b> |

**Pour le BP 2016 et pour la mandature, les principes de gestion rigoureuse mêlant sincérité budgétaire et prudence continueront à être appliqués.**

La préparation budgétaire 2016 s'est organisée autour de 5 axes :

- Maintien de la qualité des services publics offerts au Marcquois.
- Plan de maîtrise budgétaire malgré l'évolution des dépenses obligatoires.
- Optimisation des recettes sans augmenter les impôts locaux.
- Poursuite des investissements.
- Le développement d'actions de mutualisation.

### 3 Les différents budgets:

**Le budget principal**, qui vous sera détaillé par la suite, est équilibré à 51 319 K€. Il diminue de 5,8% par rapport à l'année précédente.

| <b>Le budget principal</b> |                   |
|----------------------------|-------------------|
| <b>Fonctionnement</b>      | 43 003 158        |
| <b>Investissement</b>      | 8 315 755         |
| <b>Total</b>               | <b>51 318 913</b> |

**Le budget annexe « Hippodrome et activités diverses »** est équilibré à 772 K€. La section de fonctionnement s'équilibre à 509 K€ et la section d'investissement à 263 K€. Le Budget total évolue de 3,82%.

| <b>Le budget annexe « Hippodrome et activités diverses »</b> |                |
|--|----------------|
| <b>Fonctionnement</b>  | 509 570        |
| <b>Investissement</b>  | 263 000        |
| <b>Total</b>   | <b>772 570</b> |

**Le budget annexe « Cinéma »** s'équilibre à 281 300 € en augmentation de 0,50% par rapport au précédent budget.

| <b>Le budget annexe « Cinéma »</b> |                |
|------------------------------------|----------------|
| <b>Fonctionnement</b>              | 281 300        |
| <b>Investissement</b>              |                |
| <b>Total</b>                       | <b>281 300</b> |

# LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 51,3 millions d'euros.

La section de fonctionnement s'équilibre quant à elle à 43 millions d'euros.  
Dont 38 millions en dépenses réelles de fonctionnement et 5 millions d'autofinancement qui seront transférés en recettes d'investissement.

La section d'investissement est équilibrée à 8,3 millions d'euros, dont 7,36 millions en dépenses d'équipement.

## Structure Budgétaire du Budget Principal

### DEPENSES

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b>        | <b>43 003 158€</b> |
| Dont: Dépenses Réelles de Fonctionnement | 38 003 158€        |
| Dont : Autofinancement                   | 5 000 000€         |

|                                  |                   |
|----------------------------------|-------------------|
| <b>Dépenses d'Investissement</b> | <b>8 315 755€</b> |
| Dont: Dépenses d'équipement      | 7 361 285€        |
| Dont: Remboursement d'Emprunt    | 917 000€          |
| Dont : Opération d'ordre         | 37 470€           |

|                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| <b>Total des Dépenses</b> | <b>51 318 913€</b> |
|---------------------------|--------------------|

### RECETTES

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>Recettes de Fonctionnement</b>        | <b>43 003 158€</b> |
| Dont: Recettes Réelles de Fonctionnement | 42 965 688€        |
| Dont : Opération d'ordre                 | 37 470€            |

|                                  |                   |
|----------------------------------|-------------------|
| <b>Recettes d'Investissement</b> | <b>8 315 755€</b> |
| Dont: Emprunts                   | 2 405 655€        |
| Dont: Dotations et fonds divers  | 910 100€          |
| Dont: Autofinancement            | 5 000 000€        |

|                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| <b>Total des Recettes</b> | <b>51 318 913€</b> |
|---------------------------|--------------------|

## 1 SECTION de FONCTIONNEMENT du BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement s'équilibre à 43 003 158 €.

Les dépenses réelles sont de 38 003 158€ et l'autofinancement est de 5 000 000€.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 42 965 688€, et les opérations d'ordre 37 470€.

| Budget Primitif 2016                           |                    |                                     |                    |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------------|
| Vue d'ensemble de la Section de fonctionnement |                    |                                     |                    |
| Dépenses                                       |                    | Recettes                            |                    |
| Charges à Caractère Général                    | 8 950 184€         | Produits des services               | 2 770 770€         |
| Frais de Personnel                             | 24 815 427€        | Impôts et Taxes                     | 34 042 322€        |
| Autres Charges                                 | 3 604 779€         | Dotations et Participations         | 5 388 124€         |
| Charges Financières                            | 191 300€           | Autres Produits                     | 754 472€           |
| Charges Exceptionnelles                        | 441 468€           | Produits exceptionnels              | 10 000€            |
| <b>Total Dépenses Réelles (DRF)</b>            | <b>38 003 158€</b> | <b>Total Recettes Réelles (RRF)</b> | <b>42 965 688€</b> |
| <b>Autofinancement</b>                         | <b>5 000 000€</b>  | <b>Ordre</b>                        | <b>37 470€</b>     |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>43 003 158€</b> | <b>TOTAL</b>                        | <b>43 003 158€</b> |

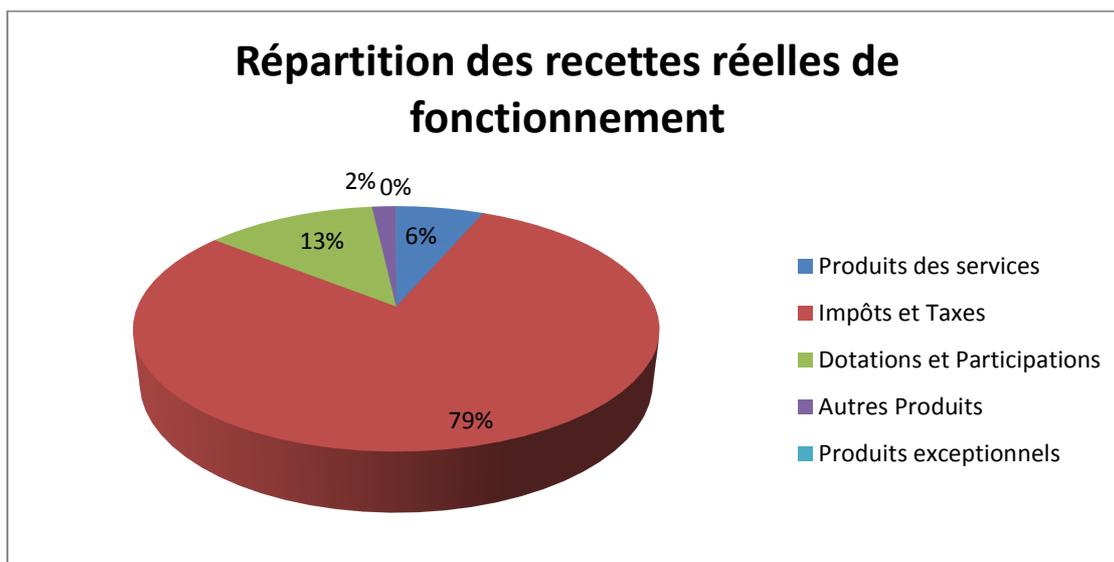
## 1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### Les Recettes de la Section de Fonctionnement Comparaison 2015/2016

|                                     | BP 2015            | BP 2016            | Evolution     |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|---------------|
| Produits des services               | 2 698 661€         | 2 770 770€         | +2.67%        |
| Impôts et Taxes                     | 33 755 678€        | 34 042 322€        | +0.85%        |
| Dotations et Participations         | 6 097 380€         | 5 388 124€         | -12%          |
| Autres Produits                     | 759 281€           | 754 472€           | -0.63%        |
| Produits exceptionnels              | 10 000€            | 10 000€            | 0%            |
| <b>Total Recettes Réelles (RRF)</b> | <b>43 321 000€</b> | <b>42 965 688€</b> | <b>-0.82%</b> |

Les éléments de comparaison font apparaître, malgré un désengagement des dotations de l'Etat d'un millions d'euros, des recettes réelles de fonctionnement en baisse de -0,82 % par rapport au BP 2015, pour s'établir à 42 965 688€, soit une baisse de 355 312 €.

Ainsi, l'optimisation de nos recettes de fonctionnement permettra, en 2016, de compenser partiellement la diminution des dotations de l'Etat. Cette optimisation des recettes est la résultante de l'indispensable modernisation des services, qui a permis d'afficher des recettes plus précises, réalistes et prudentes sur ce budget. Ces mesures ne pèseront pas sur la société Marcquoise. Les recettes seront suivies rigoureusement et seront ajustées tout au long de l'année lors des décisions modificatives.



- Les produits des services sont en progression de 2.67%,
- Les impôts et taxes augmentent de 0.85%, grâce à l'augmentation de l'actualisation des valeurs locatives de 1% et de l'évolution du Fond national de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC).
- Les dotations et les participations, quant à elles diminuent de 12 %. Et ce, malgré l'augmentation des participations de l'Etat pour les contrats aidés et les autres participations, dont les subventions CAF du contrat enfance-jeunesse. Ces augmentations n'ont pas permis de compenser la diminution importante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), ainsi que la diminution des dotations de compensation qu'elles soient spécifiques à la taxe professionnelle ou aux compensations d'exonération des Taxes Foncières.
- Les autres produits sont constitués principalement des produits des immeubles et du remboursement par les organismes sociaux de certaines charges salariales; ils stagnent.

### 1.1.1 Les contributions directes

Les perspectives en 2016 intègrent une actualisation forfaitaire des bases de 1%, les évolutions physiques des bases, les variations liées aux abattements ou exonérations prévues par la Loi de Finances 2016.

Le produit attendu de la fiscalité directe locale, à taux constant, est estimé à 22 817 972 €.

**Il est proposé pour 2016 de maintenir les taux de 2015 soit :**

**TH : 28.89%**

**FB : 14.95%**

**FNB : 20.40%**

|                      | Taxe d'Habitation |                  | Taxe Foncière Bâti |                  | Taxe Foncière non Bâti |               |
|----------------------|-------------------|------------------|--------------------|------------------|------------------------|---------------|
|                      | 2015              | 2016             | 2015               | 2016             | 2015                   | 2016          |
| <b>Bases</b>         | <b>51 766 K€</b>  | <b>52 284 K€</b> | <b>50 813 K€</b>   | <b>51 321 K€</b> | <b>197 k€</b>          | <b>199 k€</b> |
| <b>Taux</b>          | <b>28.89%</b>     | <b>28.89%</b>    | <b>14.95%</b>      | <b>14.95%</b>    | <b>20.40%</b>          | <b>20.40%</b> |
| <b>Total Produit</b> | <b>14 955 k€</b>  | <b>15 104 k€</b> | <b>7 596 k€</b>    | <b>7 672 k€</b>  | <b>39k€</b>            | <b>40k€</b>   |

|                                       | Etat Fiscal 1259 pour 2015 | Estimation BP 2016 | Evolution |
|---------------------------------------|----------------------------|--------------------|-----------|
| <b>Total des produits des 3 taxes</b> | 22 685 693€                | <b>22 817 972€</b> | +132 279€ |

## 1.1.2 Les concours financiers de l'Etat

### ⇒ La contribution de la Ville au redressement des finances publiques :

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2012-2017 a inscrit, à partir de 2014, les modalités de participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. Les efforts sont négociés dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité (article 8 de la LPFP 2012-2017).

En effet, afin d'atteindre l'objectif d'un retour à l'équilibre structurel des comptes publics en 2016, la loi de programmation des finances publiques 2012-2017 avait prévu une réduction des concours financiers de l'Etat à hauteur de 3 milliards en deux ans, 2014 et 2015, dispositif mis en œuvre par la loi de finances 2014.

Le plan d'économie de 50 milliards d'euros de dépenses publiques se traduira par une réduction des ressources des collectivités locales de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017, contre 3 milliards initialement.

Après 2015, les dotations de l'Etat aux collectivités baisseront une nouvelle fois de 3,67 milliards d'Euros en 2016, afin de financer le redressement des finances publiques.

**Concrètement, la contribution de la Ville de Marcq-en-Barœul, donc des Marcquois, au redressement des finances publiques serait de 881 K€ en 2016. Elle est calculée à la hauteur de 1,85% des recettes réelles de fonctionnement 2014.**

### ⇒ Les mesures d'ajustement des dotations :

En plus de cette diminution qui impactera notre Ville, la loi de Finances 2016 prévoit des mesures d'ajustement pour le calcul de la part forfaitaire de la DGF et des Dotations de compensation du secteur communal, afin de compenser la progression mécanique résultant de l'accroissement démographique et de la progression de l'intercommunalité, tout en dégagant des marges de manœuvre pour renforcer les mécanismes de péréquation verticale imposés par la loi.

Dans la loi de Finance 2016, La Dotation Forfaitaire et les Dotations de Compensation sont des variables d'ajustement pour stabiliser ou geler les concours financiers de l'Etat (enveloppe normée).

A ce titre, la Ville de Marcq-en-Barœul est à nouveau touchée par cette mesure ayant un impact d'environ 163 K€ sur notre budget.

**En effet, les tableaux ci-dessous démontrent les évolutions de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des dotations de compensations sur nos recettes.**

A cet égard, la Dotation Forfaitaire de la DGF subit une baisse supplémentaire, par l'effet de l'ajustement, de 116 130€.

**La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) de la DGF** est en progression par rapport au BP 2015 de 100 K€, car nous ne devrions pas perdre la part majoration, qui a été maintenue en 2015. Le produit attendu est donc de 425 K€.

**Les compensations de l'Etat**, c'est-à-dire les contreparties des pertes de recettes résultant des exonérations et des allègements de fiscalité locale accordés par l'Etat, sont des variables d'ajustement pour stabiliser ou geler les concours financiers de l'Etat. A ce titre, Marcq-en-Barœul est à nouveau touchée par cette mesure ayant un impact de 47K€ sur notre budget (voir détail ci-dessous).

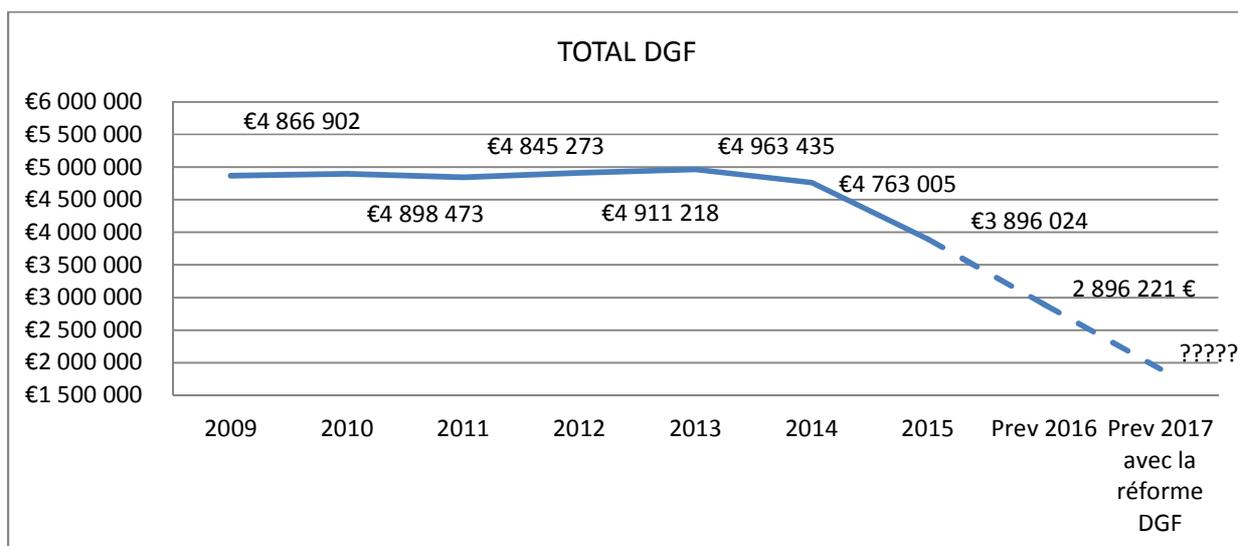
#### Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La dotation Globale de Fonctionnement est composée de la Dotation forfaitaire et de la Dotation Nationale de Péréquation.

| <b>DOTATION FORFAITAIRE (1)</b>  | <b>2012</b>      | <b>2013</b>      | <b>2014</b>      | <b>2015</b>      | <b>Prévision BP 2016</b> |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------|
| Dotation de base   | 4 432 214        | 4 448 604        | 4 534 303        | 4 406 792        | 3 468 708                |
| Dotation de superficie   | 4 525            | 4 525            | 4 525            |                  |                          |
| Dotation de garantie   | 227 190          | 213 559          | 200 745          |                  |                          |
| <b>Ajustement de l'enveloppe nationale</b>                             | <b>-14 502</b>   | <b>-13 631</b>   | <b>-12 814</b>   | <b>-116 130</b>  | <b>-116 130</b>          |
|  | -6.38%           | -6.38%           | -6.38%           | -3%/ DF          | -3%/ DF                  |
| <b>Contribution de la Ville au redressement des finances publiques</b> |                  |                  | <b>-332 665</b>  | <b>-821 954</b>  | <b>-881 357</b>          |
| <b>Total DF (1)</b>  | <b>4 663 929</b> | <b>4 666 688</b> | <b>4 406 908</b> | <b>3 468 708</b> | <b>2 471 221</b>         |
|  | <b>-24 408</b>   | <b>2 759</b>     | <b>-259 780</b>  | <b>-938 200</b>  | <b>-997 487</b>          |
|  | <b>-0.52%</b>    | <b>0.06%</b>     | <b>-5.57%</b>    | <b>-21.0%</b>    | <b>-29%</b>              |

| <b>DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (2)</b> | <b>2012</b>    | <b>2013</b>    | <b>2014</b>    | <b>2015</b>    | <b>Prévision 2016</b> |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|
| <b>DNP(2)</b>                                | <b>247 289</b> | <b>296 747</b> | <b>356 097</b> | <b>425 000</b> | <b>425 000</b>        |

|                        |                  |                  |                  |                  |                  |
|------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>TOTAL DGF (1+2)</b> | <b>4 911 218</b> | <b>4 963 435</b> | <b>4 763 005</b> | <b>3 893 708</b> | <b>2 896 221</b> |
|                        | 65 945           | 52 217           | <b>-200 430</b>  | <b>-869 297</b>  | <b>-997 487</b>  |
|                        | 1.36%            | 1.06%            | -4.04%           | <b>-18.20%</b>   | <b>-25.61%</b>   |



La Ville passerait donc d'un montant de DGF de 4,9M€ perçus en 2013 à 2,8 M€ perçus en 2016, soit une baisse de 41%.

### Les compensations de l'Etat

|                           | 2014           | 2015           | BP 2016        | Ecart           |
|---------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| <b>DC Réforme TP</b>      | 46 367         | 30 000         | 19 000         | - 11 000        |
| <b>DC Taxe Foncière</b>   | 30 415         | 19 769         | 13 000         | - 6 769         |
| <b>DC Taxe Habitation</b> | 617 375        | 617 375        | 587 492        | - 29 883        |
|                           | <b>694 157</b> | <b>667 144</b> | <b>619 492</b> | <b>- 47 652</b> |

### Bilan de la baisse des concours de l'Etat sur le BP 2016 :

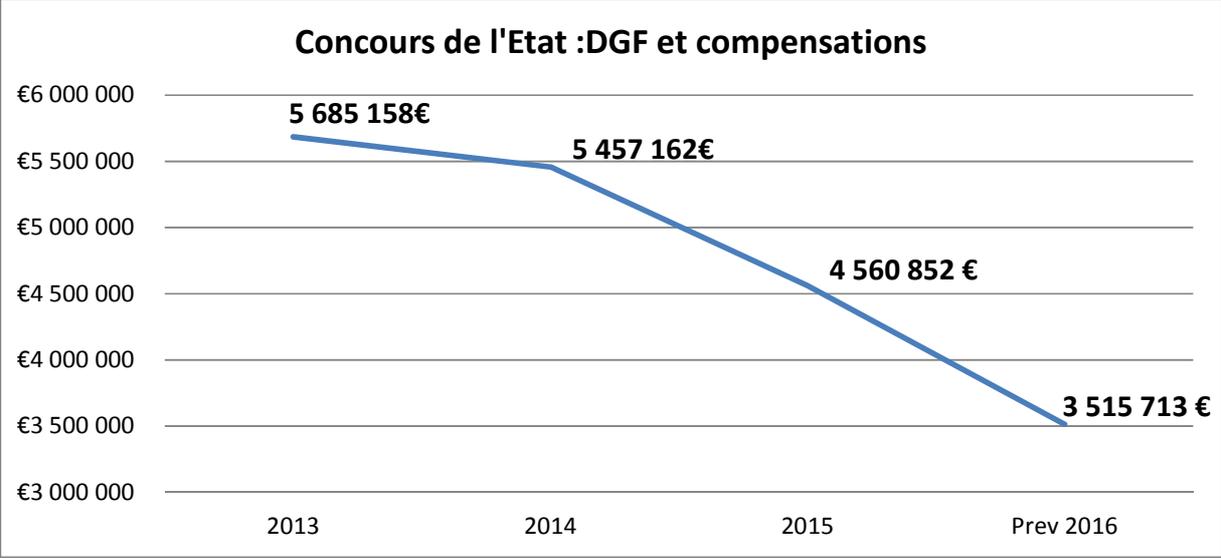
Contribution de la Ville au redressement des finances publiques = - 881 357 €

Ajustement de la Dotation Forfaitaire de la DGF = - 116 130 €

Ajustement des Compensations = - 47 652 €

La baisse des concours de l'Etat sur le BP 2016 : - 1 045 139€

|                            | 2012        | 2013        | 2014        | 2015        | BP 2016       |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|
| <b>TOTAL DGF</b>           | 4 911 218 € | 4 963 435 € | 4 763 005 € | 3 893 708 € | 2 896 221 €   |
| <b>Total Compensations</b> | 750 614 €   | 721 723€    | 694 157€    | 667 144 €   | 619 492€      |
| <b>Total</b>               | 5 661 832 € | 5 685 158 € | 5 457 162 € | 4 560 852 € | 3 515 713 €   |
|                            |             | 23 326 €    | - 227 996 € | -896 310 €  | - 1 045 139 € |



### **1.1.3 Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) : modification des modalités de répartition**

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Cette solidarité au sein du bloc communal permettra en 2016 de prélever et de reverser un milliard d'euros.

**A ce titre, la Ville devrait récupérer 360 000€ en 2016 contre 324 177€ en 2015.**

### **1.1.4 Les produits du domaine (70)**

Les produits du domaine sont évalués à 2 770 770 €.

### **1.1.5 Valorisation des subventions perçues ou participations**

Les subventions inscrites au BP 2016 ont été calculées au regard des encaissements des années précédentes et des prévisions ou conventions signées pour 2016. Dès lors, nous pouvons remarquer que les imputations 74 718 « participation aux contrats aidés » et 7478 « participation de la CAF au Contrat Enfance Jeunesse » ont été inscrites à la hausse pour être proches de la réalité.

### **1.1.6 Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) représentent environ 4% des recettes de fonctionnement de la collectivité. Malgré la crise, cette ressource est globalement stable pour la Ville. En comparant, les 65 villes situées entre 35 000 à 45 000 habitants, la ville de Marcq-en-Barœul encaisse l'un des meilleurs produits sur la période. Ces chiffres témoignent du grand dynamisme et de l'attractivité de la Ville.

En 2016, les recettes de fiscalité immobilière de la collectivité devraient demeurer solides. Le nombre de transactions progresse. Les conditions exceptionnelles en matière de taux d'intérêt pour les emprunts immobiliers contribuent à cette nouvelle dynamique du marché immobilier Marcquois. Les prévisions de recettes pour 2016 devraient ainsi avoisiner celles de l'année 2015, soit 1 650 K€.

## 1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

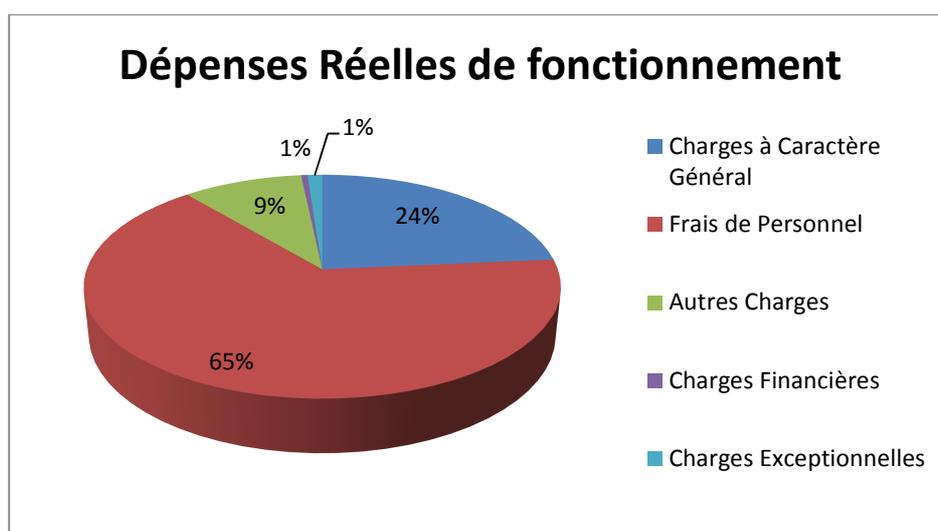
La préparation budgétaire 2016 a été marquée par la progression des dépenses obligatoires avant arbitrage avec comme contrainte supplémentaire, malgré l'optimisation des recettes, une diminution des recettes réelles de fonctionnement.

L'équilibre de la section de fonctionnement repose en partie sur une maîtrise accrue des dépenses courantes et un effort sur la section d'investissement.

Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibre à 43 003 K€ et diminue de 375K€ (-1 %).

- ❖ Les dépenses réelles de fonctionnement progressent seulement de 395 K€ (1,05 %) pour atteindre 38 003 K€. Cette faible évolution démontre une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- ❖ Les dépenses d'ordre (autofinancement) baissent de 13.35 % (771 K€) pour atteindre 5 000 K€.

| Dépenses                            | BP 2015            | BP 2016            | Evolution        | Evol BP 2015/2016 |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| Charges à Caractère Général         | 9 038 150€         | 8 950 184€         | - 87 966€        | -1%               |
| Frais de Personnel                  | 24 330 358€        | 24 815 427€        | 485 069€         | 2%                |
| Autres Charges                      | 3 576 079€         | 3 604 779€         | 28 700€          | 0.80%             |
| Charges Financières                 | 250 100€           | 191 300€           | -58 800€         | -23.5%            |
| Charges Exceptionnelles             | 413 092€           | 441 468€           | 28 376€          | 6.9%              |
| <b>Total Dépenses Réelles (DRF)</b> | <b>37 607 779€</b> | <b>38 003 158€</b> | <b>395 379€</b>  | <b>1.05%</b>      |
| <b>Autofinancement</b>              | <b>5 771 221€</b>  | <b>5 000 000€</b>  | -771 221€        | -13.35%           |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>43 379 000€</b> | <b>43 003 158€</b> | <b>-375 842€</b> | <b>-1%</b>        |



### 1.2.1 Chapitre 011 : les charges à caractère général

Ce chapitre comptabilise les achats de denrées, fournitures, petit matériel, la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, les travaux à l'entreprise, la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone, la location de matériel, la maintenance...

| Dépenses                    | BP 2015    | BP 2016    | Evolution | Evolution 2015/2016 |
|-----------------------------|------------|------------|-----------|---------------------|
| Charges à Caractère Général | 9 038 150€ | 8 950 184€ | - 87 966€ | -1%                 |

Les charges à caractère général diminuent de 1%.

### 1.2.2 Chapitre 012 : les charges de personnel

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel municipal, les cotisations (Caisses de retraite, CNFPT, URSSAF ...) ou encore la médecine professionnelle.

Les crédits budgétaires inscrits au BP 2016 progressent par rapport au BP 2015 de 485 K€ (+2,0%) pour un montant de 24 815 427€.

Le dernier rapport de la cour des comptes, d'octobre 2015, relatif « aux finances publiques locales » démontre que notre budget subit la politique de l'emploi public décidée par l'Etat. « Entre 2013 et 2014, les dépenses de personnel des collectivités ont augmenté de 4% » « Au total, l'impact des décisions nationales sur les dépenses de personnel des collectivités locales en 2014 peut être estimé à 42% de la progression de la masse salariale »

#### Extrait du Rapport de la Cour des Comptes, octobre 2015

A titre d'exemple, pour la Ville, la masse salariale a progressé de 4% en 2014,

= 3% ont été imposés à la collectivité

dont, 1,2% pour les TAP

dont, 1% augmentation des cotisations sociales

dont, 0,8% revalorisation des régimes indemnitaires

= 1% sont les effets mécaniques de l'évolution de la masse salariale (effet GVT)

| Dépenses           | BP 2015     | BP 2016     | Evolution | Evolution 2015/2016 |
|--------------------|-------------|-------------|-----------|---------------------|
| Frais de Personnel | 24 330 358€ | 24 815 427€ | 485 069€  | 2%                  |

L'évolution s'explique notamment par:

- ✓ Le GVT (glissement vieillesse technicité).
- ✓ L'évolution du SMIC, des cotisations patronales.

Dans un souci de conciliation de l'objectif de maîtrise de la masse salariale et de préservation de la dimension humaine pour un service public de qualité, les plans d'action de l'année 2015 se traduisent notamment :

- ✓ Par l'analyse du coût des dépenses résultant des dispositions réglementaires s'imposant à la collectivité : augmentation du SMIC, augmentation des taux de cotisations patronales (CNRACL, IRCANTEC - tranche A et B ) et celle résultant du GVT ( avancement, refonte statutaire, régime indemnitaire).
- ✓ Par la poursuite des plans engagés en matière d'optimisation de la gestion des heures supplémentaires, de l'absentéisme, des remplacements, de mutualisation des moyens humains, voire d'externalisation de certaines missions et par une gestion adaptée du recours aux non titulaires.
- ✓ Par l'optimisation de l'organisation et par l'adaptation des compétences des agents par une formation professionnelle répondant aux objectifs des services.
- ✓ Par la recherche permanente de la mobilité interne et des changements d'affectation dans un contexte de réponse aux besoins de la collectivité et aux attentes et profils des agents.
- ✓ Par la poursuite de la politique de prévention des risques professionnels et de la politique de santé et de bien-être au travail : optimisation des reclassements professionnels, prise en compte plus significative de la notion de handicap en matière de recrutement.
- ✓ Par la poursuite des dispositifs de contrats aidés qui sont des leviers en matière d'insertion professionnelle de Marcquois en difficulté.

**Cette démarche d'optimisation devrait permettre de contenir l'évolution de la masse salariale à +485 K€ (+2%), qui représente 65 % de la dépense réelle de fonctionnement.**

Pour 2016, et dans un contexte contraint, la politique Ressources Humaines veillera, au-delà des objectifs énoncés, et en lien avec l'ensemble des directions, à assurer une gestion harmonieuse, qui privilégie l'écoute, l'accompagnement et la bienveillance, dans un souci constant de préservation du climat social.

### 1.2.3 Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante

Ce compte intègre à la fois les indemnités des élus, les participations, les subventions aux associations, organismes, pour un montant de 3 598 779€.

Pour le volet des subventions aux associations, les crédits sont d'un montant de 2 403 687€ en augmentation de 32 158€, dont 1 250 000€ pour le CCAS, dont 1 153 687€ pour les associations (hors subventions exceptionnelles, qui sont sur le chapitre 67). Le détail est en page 108 de la maquette budgétaire du budget primitif 2016.

| Dépenses   | BP 2015    | BP 2016    | Evolution | Evolution 2015/2016 |
|--|------------|------------|-----------|---------------------|
| Autres Charges de gestion courante (chapitre 65) | 3 572 579€ | 3 598 779€ | 26 200€   | 0.7%                |

### 1.2.4 Chapitre 66 : les charges financières

Les charges financières sont de 191 300 €.

Elles sont réparties de la manière suivante :

- 190 200 € pour les frais financiers à moyen terme. A savoir :
  - les intérêts de la dette bancaire à 162 200 € ;
  - les intérêts courus non échus (ICNE) sont évalués à 28 000 € ;
- 1 100 € pour les frais financiers à court terme et divers.

Le désendettement de la Ville a permis d'économiser 58 800€ sur les frais financiers.

### 1.2.5 Les autres dépenses (67)

Ce poste comprend notamment les dépenses liées aux subventions exceptionnelles (73K€), la valorisation des avantages en nature (238K€, en progression de 30K€), les dotations ou primes pour l'aide aux projets, qui seront répartis par des délibérations en cours d'année..., pour un montant total de 441 468 €. Le détail est en page 108 de la maquette budgétaire du budget primitif 2016.

## 2 SECTION d'INVESTISSEMENT du BUDGET PRINCIPAL

La section d'investissement s'équilibre à 8 315 755 €, elle se répartit de la manière suivante :

- ✓ 7 361 285 € de dépenses d'équipement, dont la ventilation est la suivante :
- ✓ 954 470 € de mouvements financiers (remboursement de la dette et autres).

| La Structure Budgétaire d'investissement |                    |
|--|--------------------|
| Dépenses d'investissement                |                    |
| <b>Dépenses d'équipement</b>             | <b>7 361 285 €</b> |
| Dont Immobilisations Incorporelles       | 150 500€           |
| Dont Subventions d'équipement            | 245 000€           |
| Dont Immobilisations Corporelles         | 2 888 785€         |
| Dont Immobilisations en cours            | 4 077 000€         |
| <b>Remboursement d'emprunt</b>           | <b>917 000€</b>    |
| <b>Opérations d'ordre</b>                | <b>37 470€</b>     |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>8 315 755€</b>  |
| Recettes d'investissement                |                    |
| <b>Dotations et fonds divers</b>         | <b>910 100€</b>    |
| <b>Emprunt</b>                           | <b>2 405 655€</b>  |
| <b>Autofinancement</b>                   | <b>5 000 000€</b>  |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>8 315 755€</b>  |

### 2.1 Comment finance-t-on les investissements ?

#### 1 Calcul de l'épargne nette

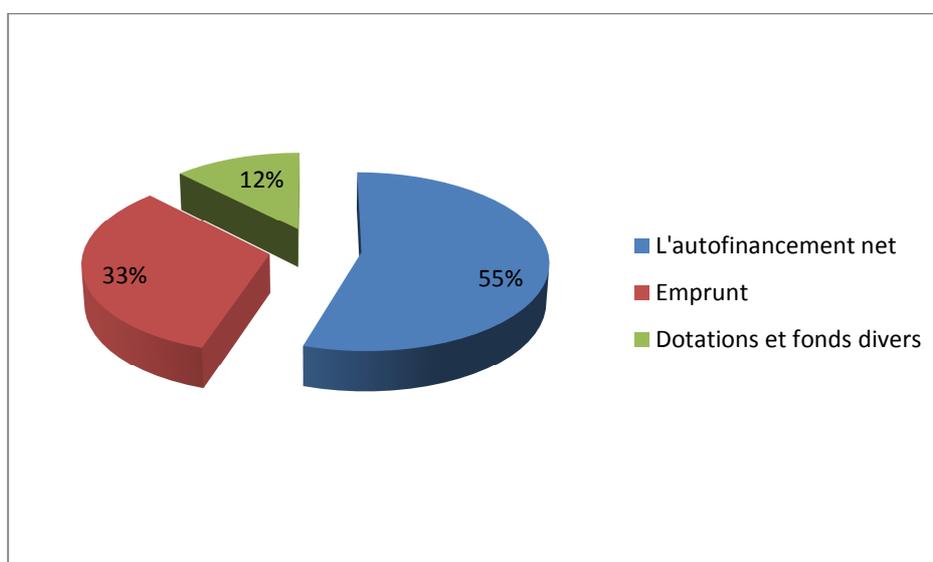
|  |                    |
|--|--------------------|
| Recette de Fonctionnement                      | 43 003 158 €       |
| - Dépenses Réelles de Fonctionnement           | - 38 003 158 €     |
| <b>= Epargne Brute ou Autofinancement Brut</b> | <b>5 000 000 €</b> |
| - Remboursement du Capital des emprunts        | - 917 000 €        |
| - Autres dépenses                              | - 37 470 €         |
| <b>= Epargne Nette ou Autofinancement Net</b>  | <b>4 045 530 €</b> |

## 2 Le financement des dépenses d'équipement

Comme vous pouvez l'observer, les 7 361 285 € de dépenses d'équipement sont financés de la manière suivante :

|                           |                    |             |
|---------------------------|--------------------|-------------|
| L'autofinancement net     | 4 045 530 €        | 55%         |
| Emprunt                   | 2 405 655€         | 33%         |
| Dotations et fonds divers | 910 100 €          | 12%         |
| <b>TOTAL</b>              | <b>7 361 285 €</b> | <b>100%</b> |

Ainsi 55% de nos investissements sont couverts sans recourir à l'emprunt.



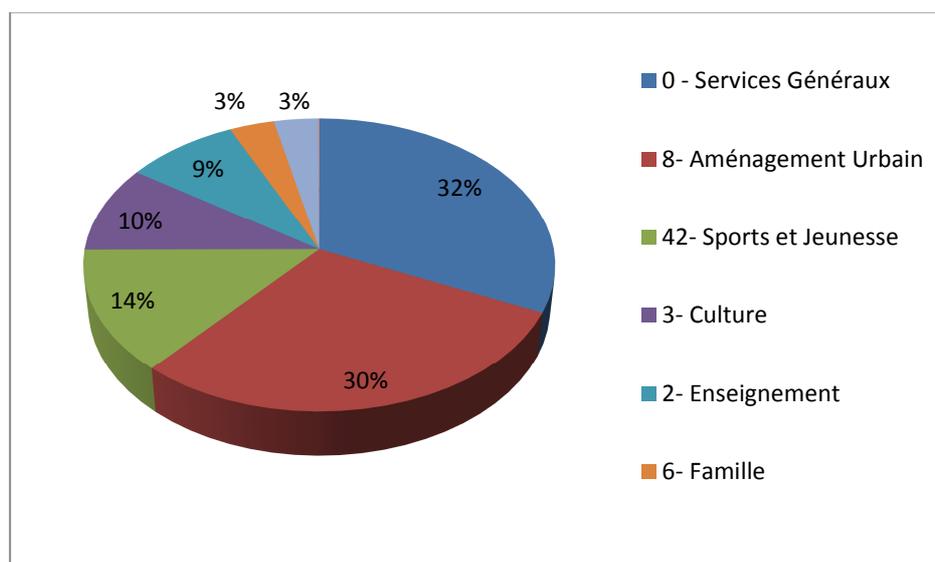
## 2.2 Comment se répartissent les dépenses d'équipement ?

| 2016                               | Dépenses d'équipement | %             |
|------------------------------------|-----------------------|---------------|
| 0 - Services Généraux              | 2 359 000€            | 32%           |
| 2- Enseignement                    | 630 800€              | 8.6%          |
| 3- Culture                         | 702 265€              | 9.5%          |
| 42- Sports et Jeunesse             | 998 200€              | 13.5%         |
| 5- Interventions Sociales et Santé | 4 800€                | 0.06%         |
| 6- Famille                         | 249 020€              | 3.4%          |
| 7-logement                         | 245 000€              | 3.3%          |
| 8- Aménagement Urbain              | 2 172 200€            | 30%           |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>7 361 285€</b>     | <b>100.0%</b> |

Nous constatons que le premier poste de dépenses d'équipement est affecté aux services généraux de la mairie pour 32 % en raison, principalement, des travaux de mise aux normes de l'hôtel de Ville.

Viennent, en second lieu, l'aménagement pour près de 30 %.

Ensuite, suivent les sports- jeunesse, la culture et l'enseignement.



### 3 LA DETTE

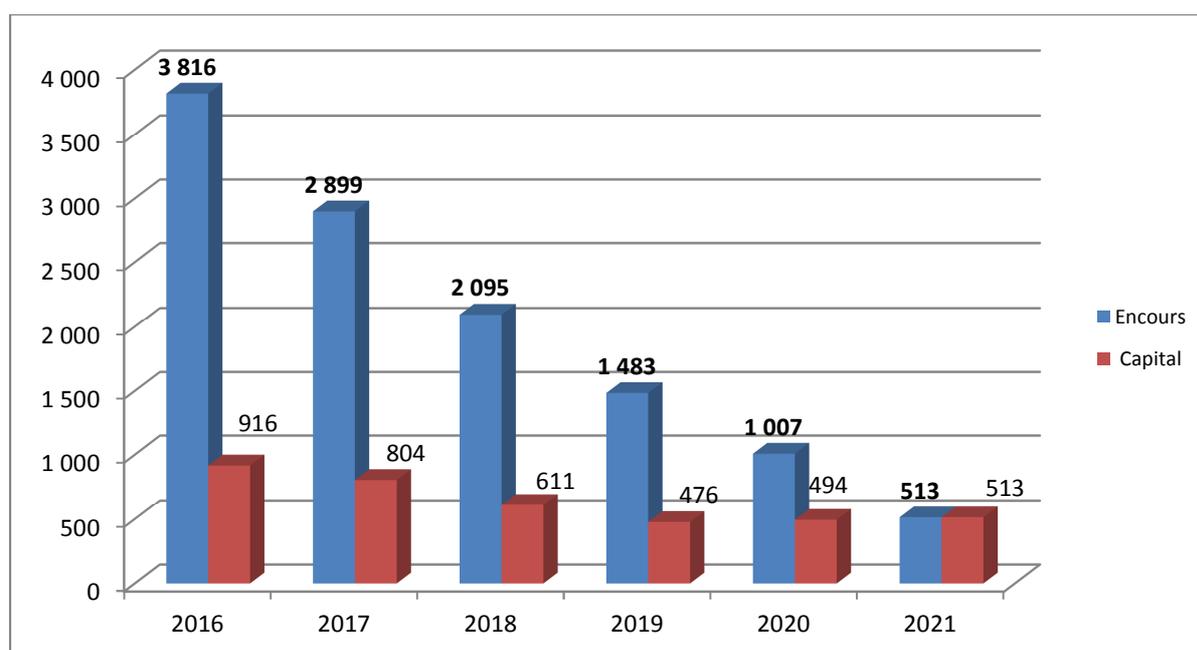
#### 3.1 Etat de la dette bancaire au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la dette de la Ville s'élève à 3.816 M€.

- Le taux moyen : 4,12%

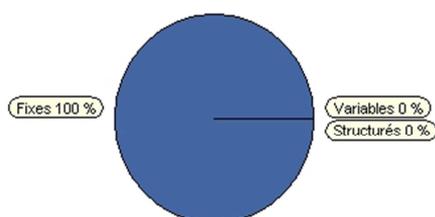
- La dette/habitant Marcquois : 94 € (Moyenne de la Strate 1 041€)

L'annuité 2016 est de 1 073 058 €.



#### - Structure de l'Encours par Type de Taux au 01/01/2016

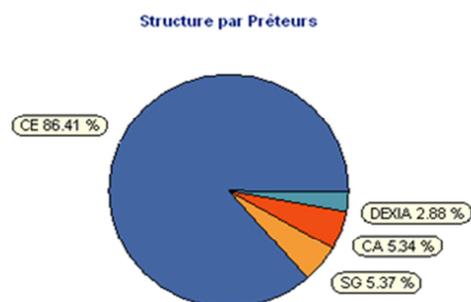
La structure de notre dette présente un risque faible : 100 % en taux fixe, donc sans emprunt « toxique ».



| Stock au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 | Taux Fixes | Taux Variables | Taux Structurés |
|---------------------------------------|------------|----------------|-----------------|
| Encours                               | 3 816 564  | 0.00           | 0.00            |
| Pourcentage Global                    | 100.00 %   | 0.00 %         | 0.00 %          |
| Nombre d'emprunts                     | 8          | 0              | 0               |
| Taux. Moyen                           | 4.12 %     |                |                 |

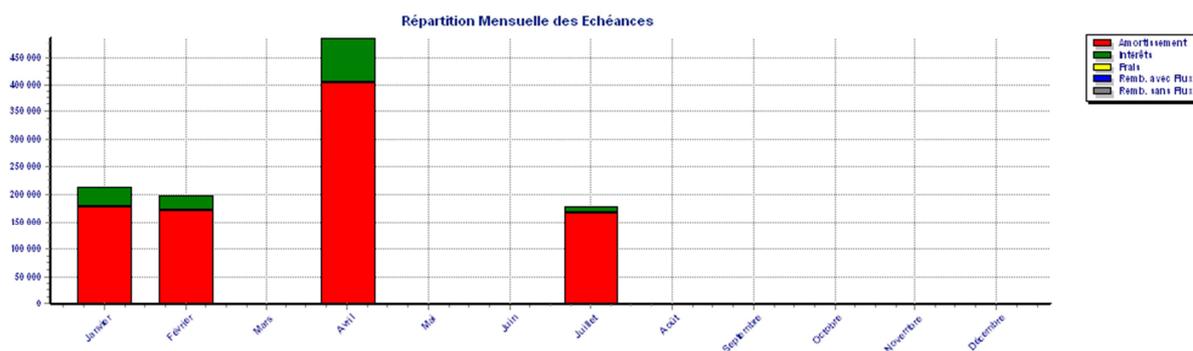
### 3.2 Structure de l'Encours par Prêteurs au 01/01/2016

| Prêteurs | Libellé          | Au 1er janvier 2016 |
|----------|------------------|---------------------|
| CA       | Crédit Agricole  | 203 729.18          |
| CE       | Caisse d'Epargne | 3 297 937.89        |
| DEXIA    | DEXIA            | 110 074.83          |
| SG       | Société Générale | 204 822.64          |
|          |                  | <b>3 816 564.54</b> |



### 3.3 Répartition mensuelle des échéances

Les remboursements de l'exercice 2016 sont estimés à 916 880€ en capital et 156 177€ en frais financiers, répartis comme suit :



| Mois      | Amortissement     | Intérêts          |
|-----------|-------------------|-------------------|
| Janvier   | 177 704.90        | 35 402.45         |
| Février   | 170 189.63        | 26 913.43         |
| Mars      | 0.00              | 0.00              |
| Avril     | 403 241.77        | 81 553.98         |
| Mai       | 0.00              | 0.00              |
| Juin      | 0.00              | 0.00              |
| Juillet   | 165 744.49        | 12 307.97         |
| Août      | 0.00              | 0.00              |
| Septembre | 0.00              | 0.00              |
| Octobre   | 0.00              | 0.00              |
| Novembre  | 0.00              | 0.00              |
| Décembre  | 0.00              | 0.00              |
|           | <b>916 880.79</b> | <b>156 177.83</b> |

# Une action au quotidien des services auprès des Marcquois

---

Malgré un contexte exigeant, ce budget traduira la volonté de l'exécutif de mener à bien son programme de mandature : les finances de la Ville resteront saines, grâce à un effort inédit de recherche d'économies et d'optimisation; dans le même temps, les budgets de la mandature permettra de mettre en œuvre les priorités politiques de la collectivité Marcquoise que sont notamment le cadre de vie, la sécurité et le vivre ensemble. L'action quotidienne de nos agents se traduira par une mobilisation au quotidien de nos services pour les Marcquois.

## Des moyens accrus pour la Police Municipale

Dans le domaine de la sécurité, 2016 sera marquée par l'**accroissement des effectifs** afin d'assurer une tranquillité publique accrue pour nos concitoyens. La Ville lancera par ailleurs un programme pluri-annuel de remplacement **des caméras de vidéo-protection** les plus anciennes par des matériels technologiquement plus performants ; au moins 5% du parc sera changé par an. **De nouveaux serveurs informatiques** gérant le réseau des caméras seront mis en place pour gagner en efficacité et fiabilité. Enfin, l'ensemble **des radios-communications** dont sont dotés les personnels sera renouvelé.

## Un soutien renouvelé pour la Briqueterie

La Ville de Marcq-en-Barœul poursuivra ses efforts sur le quartier de la Briqueterie, **reconnu depuis un an comme quartier prioritaire Politique de la Ville**. Son action visera, par la reconduction de son budget et par la mobilisation de l'ensemble des dispositifs de droit commun, à mettre en œuvre tous les leviers nécessaires dans **les domaines de l'emploi, de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, la réussite éducative ou la cohésion sociale**. Les politiques et les partenariats initiés seront poursuivis et consolidés pour rétablir l'égalité des chances et la solidarité territoriale.

La Sauvegarde du Nord poursuivra la mise en œuvre de ces actions dans le champ de la parentalité et de la réussite scolaire. Le Conseil citoyen de la Briqueterie sera consolidé par la mise en place d'un Fonds de Participation des Habitants. Cet outil visera à rendre les habitants encore plus acteurs de la vie de leur quartier. Le repas de quartier, évènement fédérateur marquant en 2015, sera renouvelé. En partenariat avec l'ensemble des acteurs, les politiques de l'emploi seront déployées à destination des habitants et particulièrement des jeunes (services civiques, réunion circuit court, garantie jeune ...).

### Aider les Marcquois les plus fragiles

Malgré un contexte budgétaire tendu, **la Ville continuera à accompagner le C.C.A.S. dans ses actions de proximité.** C'est ainsi que la Ville maintiendra sa subvention au niveau de l'année précédente soit 1 250 000 €. La Ville mettra également **ses moyens logistiques et techniques** à disposition du C.C.A.S, cette mutualisation de moyens étant une réelle source d'économies pour cet établissement.

Le C.C.A.S. poursuivra ainsi ses actions dans de bonnes conditions comme le portage de repas à domicile, les prestations d'aide à domicile et les aides aux familles en difficulté et en développant d'autres ayant un caractère innovant.

Deux nouvelles actions bénéficiant d'un soutien de la Politique de la Ville sont mises en oeuvre : **l'outillothèque** qui sera effective fin février et **l'atelier de rénovation de petits meubles.**

### Un patrimoine scolaire de qualité

La Direction de **l'Enseignement** prolongera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine scolaire qui vise à améliorer la sécurité, l'hygiène, et favoriser les conditions d'accueil des élèves des écoles publiques (440K€).

Le point d'orgue sera **l'ouverture des deux nouvelles classes à l'école Jules Ferry au cours du premier semestre** dans un bâtiment répondant aux dernières normes environnementales et fonctionnant en énergie positive (627 K€).

Afin de maintenir **la qualité du service de restauration scolaire**, le parc des appareils électriques garantissant la chaîne du froid et la remise en température des repas fournis par la société de restauration seront progressivement remplacés (52 K€).

### Une politique éducative ambitieuse

La ville offre à chaque élève marcquois **les moyens de sa réussite scolaire.** Le budget proposé maintient les 30€ par élève pour l'achat de fournitures scolaires, les classes de découverte, l'achat de document pédagogique.

**Le programme d'école numérique se poursuivra** : toutes les classes élémentaires seront équipées d'un Tableau Blanc Interactif (16 nouveaux TBI doivent être installés) d'ici à la fin de l'année.

**Une étude pour la mise en œuvre d'un espace numérique de travail** est en cours et sera un des projets majeurs de l'année dans l'attente des projets qui seront développés par le Conseil Municipal des Enfants nouvellement élu.

### Une attention portée aux familles

La Ville conduira un programme de sensibilisation sur le cyber harcèlement dont sont victimes les enfants avec la mise en place d'un atelier cinéma dès février.

#### **L'ergonomie du portail Web Espace Famille évoluera sur les points suivants :**

- Compte citoyen unique pour les démarches familiales et individuelles, en lien avec les applications Scolaires, Péricolaires, Petite Enfance, Activités Culturelles, Etat-Civil, Elections, Recensement National.
- Configuration en temps réel des modifications
- Version Mobile optimisée
- Espace de stockage numérique sécurisé pour toutes les démarches

### La promotion du sport

Le patrimoine sportif marcquois fera l'objet d'un programme d'investissement ambitieux : 650 000 euros pour la création d'un terrain synthétique de football au stade Georges Niquet, 800 000 euros pour le hockey sur gazon, 140K€ pour le plateau sportif (city stade) ouvert au public rue Faidherbe.

Marcq-en-Barœul organisera le championnat de France de semi-marathon en octobre. Cette manifestation contribuera notamment au rayonnement de la cité.

La Ville maintiendra son soutien à l'ensemble du mouvement sportif local pour favoriser la dynamique sportive marcquoise.

### La sensibilisation à la santé

La Ville achètera **cinq défibrillateurs supplémentaires** pour atteindre l'objectif de 40 sur notre territoire, soit 1 pour 1000 habitants.

**Les formations à l'usage des défibrillateurs seront intensifiées** en diversifiant le public visé, par exemple, les structures d'accueil des aînés ou les associations.

### La poursuite d'un programme culturel de qualité

**Des moments d'émotions au contact de comédiens et conteurs** (Festival Contes et Légendes), musiciens (Festival Liaisons Musicales, Fête de la Musique), peintres, plasticiens et photographes...

**Une programmation au plus près des habitants** (Music'à ma Porte, Ecoutez Lire : lectures intergénérationnelles)

**Une sensibilisation adaptée aux jeunes générations** (les classes orchestre, les dumistes dans les écoles, le dispositif Ecole et Cinéma,...)

**La mise en lumière de nouveaux talents** (Concours Pianissima, Tremplin Derby Box pour les musiques actuelles, Festival Libres Regards)

**Des actions de médiation** (Les mardis du cinéma, les P'tit déj de la Corderie, ...)

**Des apprentissages pour tous** : ateliers de théâtre, écriture, cycle de conférences.

**Un nouveau système de prêt pour la médiathèque** : abandon des codes-barres pour la technologie RFID (puces électroniques) : moins d'attente pour le public grâce aux automates de prêt, un personnel plus disponible, un nouvel accueil-billetterie.

**Une réflexion sur le devenir du cinéma sera entamée** : aujourd'hui, un cinéma mono-écran ne peut se maintenir face à l'impact des complexes cinématographiques de la Métropole. Passer d'une à 2, voire 3 salles permettrait d'offrir un service de proximité dynamique et mieux adapté aux attentes du public.

#### **De nouvelles animations de proximité**

**Un deuxième minibus T.U.L.I.P sera mis en service** pour permettre aux aînés de rejoindre les clubs de loisirs les après-midis au départ de leur quartier.

**De nouvelles escapades en journée et demi-journée « spéciales seniors »** compléteront l'offre de loisirs.

**La Ville réalisera une nouvelle salle d'animation polyvalente au parc Valmy** qui permettra de développer les activités du club d'aînés et d'accueillir les actions des associations du quartier. Son ouverture est prévue à la mi-2017.

#### **De nombreuses actions pour les plus petits**

**Les Journées de la Petite-Enfance** se dérouleront les 29 et 30 avril 2016. Ces journées de la Petite-Enfance sont initiées par la Ville afin de mettre en relation les familles et les professionnels. Une conférence introduira ces journées autour du thème - Parentalité, respect et repères.

**La journée internationale des droits de l'enfant** en novembre 2016 sera une belle occasion de valoriser les actions éducatives menées tout au long de l'année. A cette occasion, les accueils de loisirs Maternels « Les Moussaillons » et « les Explorateurs » présenteront un spectacle dont les bénéfices seront reversés à l'UNICEF. Les autres accueils de loisirs maternels en lien avec l'association ESSOR proposeront une exposition interactive.

Dans un souci d'accueil de qualité des enfants et des familles, des **travaux de rénovation** (peinture et sol) seront effectués à la Maison de l'Enfance et au service Famille.

### **Accompagner le développement des commerces, artisans et entreprises**

**Le succès du premier FISAC (2013/2015)** incite à poursuivre nos actions en faveur du développement de l'artisanat et du commerce. C'est la raison pour laquelle la Ville souhaite bénéficier des aides du plan FISAC II (2015/2016) ; un dossier est en cours de préparation à ce sujet. **Parmi les priorités du FISAC figurent les points suivants** : continuer les aides directes pour la réhabilitation du commerce (mises aux normes, modernisation, accessibilité et sécurité), dynamisation du cœur de ville avec l'apport de nouveaux commerces et stratégie commerciale (liaison entre la place du général de Gaulle, la rue Derain et les bords de la Marque), soutien auprès de l'association Enseignes de Marcq, promotion du tissu commercial et artisanal

Le partenariat sera renforcé avec la Chambre de Commerce Grand Lille et la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Nord Pas-de-Calais sur des objectifs bien définis : aides aux entreprises en difficulté, accompagnement de l'association Enseignes de Marcq, sensibilisation des métiers dans les écoles ...

### **Une participation renforcée en faveur de l'emploi**

**Le programme relatif au service civique sera développé.** 17 jeunes ont été accueillis dans nos services ou auprès des associations marcquoises depuis novembre 2015 jusqu'en juin 2016. Une seconde vague est envisagée au cours de l'année. La Ville s'associera, par ailleurs, aux rencontres entre les jeunes et les entreprises en favorisant une opération dénommée circuits courts.

**Une antenne de la Maison de l'Emploi Nord-Ouest sera opérationnelle à compter de février 2016** au 111 avenue Foch.

**2016 constituera la 8<sup>e</sup> édition du Forum de l'Entreprise et de l'Emploi (4 février)** : près de 150 partenaires, des offres d'emploi, des services pour les créateurs pour un travail partenarial en amont et en aval. 4000 visiteurs sont attendus.

### **La poursuite d'un important programme de travaux**

**De nombreux travaux de réfection dans les bâtiments** seront engagés en parallèle de ces grosses opérations, tels que les peintures intérieures de l'église Saint-Vincent, les travaux de rénovation du Centre Equestre Régional ainsi que de nombreuses interventions correspondantes à la mise aux normes des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite. Il s'agira notamment de la fin des travaux de l'Hôtel de Ville au printemps.

La Ville continuera son programme relatif à la maîtrise de ses consommations de fluides (eau, gaz, électricité) à l'image des travaux réalisés en 2015 à la piscine : changement d'ampoules par des Leds, remplacements de chaudières anciennes, isolation bâtiments, dispositifs anti-gaspillage d'eau.

En coordination avec la Métropole Européenne de Lille, seront réalisés **l'enfouissement des réseaux et la reconstruction complète de :**

- rue du Général Gouraud,
- Les Hautes-Loges – phase 2 qui sera livrée en 2017,
- rues du Quesne, de Hurtevent, Lacascade, Braille, Schwoob sur deux années.

Les bâtiments et équipements municipaux disposent d'une signalétique hétéroclite. **L'objectif est d'harmoniser cette signalétique** pour l'ensemble des bâtiments municipaux : écoles et groupes scolaires, équipements sportifs, maisons de jeunes...

#### **Une communication en évolution**

**Le magazine municipal fera l'objet d'un remaniement en 2016**, à la fois sur le fond et la forme.

La nouveauté portera notamment sur le souhait d'une plus grande place accordée aux Marcquois en qualité de citoyen, acteur pour et dans leur ville.

Le site internet, la page facebook de la Ville comptent parmi les outils numériques utilisés pour communiquer et diffuser l'information auprès de la population. **L'année 2016 viendra conforter ces outils et permettra une convergence entre le web et le « papier ».**